

Copie certifiée conforme à l'original

**SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL**  
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2 160 000 euros  
Siège social : 21 avenue de l'Europe - 13090 - AIX EN PROVENCE  
551 620 198 RCS Aix en Provence

Michel Albanesi  
Président du Conseil d'Administration

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du 18 mars 2005 à 10 heures**

L'an deux mil cinq le dix huit mars à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social, 21, avenue de l'Europe à Aix en Provence (13090), sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2004,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions réglementées,
- Situation des mandats des administrateurs,
- Renouvellement de la mission spéciale confiée à Monsieur Jean CARRESE,
- Situation des mandats des commissaires aux comptes,
- Proposition de fixation de jetons de présence,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle,
- Présentation du projet du rapport de gestion et du texte des résolutions.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Madame Catherine MERLI
- Monsieur Michel ALBANESI
- Monsieur Pierre-Jean MERLI
- Monsieur Joseph LECCIA
- Monsieur Louis LEYDIER
- Monsieur Jean CARRESE

Sont représentés :

- Monsieur Isidore PARTOUCHE, représenté par Monsieur Jean CARRESE
- Monsieur Hubert BENHAMOU, représenté par Madame Catherine MERLI
- Monsieur Patrick PARTOUCHE, représenté par Monsieur Pierre-Jean MERLI
- Monsieur Robert LAMBERT, représenté par Monsieur Michel ALBANESI
- Monsieur Marc MARTOS, représenté par Monsieur Michel ALBANESI

Est absente et non représentée :

- Madame Raymonde ROBERT.

Monsieur Jean-Louis MATHIEU, Commissaire aux Comptes convoqué par lettre recommandée avec A.R. en date du 1<sup>er</sup> mars 2005 est présent.

DÉPOT GTC AIX N° 551620198 DU

13 JUIN 2005

PG

551620198

55019

Assistent également à la réunion :

Monsieur Nicolas PERRETO, représentant du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration collège cadres, régulièrement convoqué par lettre remise en main propre est présent.

Monsieur Ramon ROMERO, représentant du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration, collège agents de maîtrise, régulièrement convoqué par lettre remise en main propre est présent.

Madame Alexandra BERTRAND, représentante du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration, collège employés, régulièrement convoquée par lettre remise en main propre est présente.

Mademoiselle Sophie POIRIER, représentante du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration, collège employés, régulièrement convoquée par lettre remise en main propre est absente.

Le secrétariat de la séance est assuré par Madame Emmanuelle BAS.

Monsieur Michel ALBANESI, Président du Conseil d'Administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

#### **I - EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2004**

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 octobre 2004, de l'inventaire, du bilan et l'annexe, du compte de résultat.

Le Président précise que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2004 font apparaître un bénéfice de 5 969 798 euros.

#### **II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

Le Conseil examine ensuite l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 969 798 euros au compte « report à nouveau » qui après affectation se solderait à un montant de 22 739 351 euros.

#### **III - CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Le Président rappelle que des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code du Commerce, dûment autorisées par le Conseil d'Administration au titre d'exercices antérieurs se sont poursuivies pendant l'exercice écoulé.

Le Président rappelle que le Commissaire aux Comptes en a été régulièrement informé pour l'établissement de son rapport spécial.

#### **IV - SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

Le Conseil examine la situation des mandats des Administrateurs et constate qu'il convient de soumettre à l'Assemblée Générale le renouvellement, pour une nouvelle période de six ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009/2010, les mandats de :



- ✓ Monsieur Michel ALBANESI
- ✓ Monsieur Jean CARRESE

venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale.

#### V - RENOUVELLEMENT DE LA MISSION SPECIALE CONFIEE A MONSIEUR JEAN CARRESE

Le Président propose de prolonger le mandat spécial de Monsieur Jean CARRESE jusqu'au prochain Conseil d'Administration qui sera appelé à convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2005, et ce afin de poursuivre la politique de prévention contre le jeu excessif engagée au cours de l'exercice précédent et de suivre la mise en place d'un numéro d'appel gratuit « Service Qualité » s'adressant à la clientèle.

Monsieur Jean CARRESE fait part de son acceptation de cette mission .

Le Président propose au Conseil d'Administration que pour mener à bien cette mission Monsieur Jean CARRESE reçoive une rémunération forfaitaire et exceptionnelle de 15 500 euros.

Le Conseil accueille très favorablement cette proposition et l'accepte à l'unanimité.

Monsieur Jean CARRESE remercie le Président, les Directeur Généraux ainsi que les membres du Conseil.

#### VI - SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil examine ensuite la situation des mandats des commissaires aux comptes titulaire, Monsieur Jean-Louis MATHIEU et suppléant, Monsieur Raymond MOUROU, et constate qu'aucun de ces mandats n'est arrivé à expiration. Néanmoins Monsieur Raymond MOUROU ayant présenté à la société la démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, il convient de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant. Le Président propose la candidature de Monsieur Emmanuelle MATHIEU, né le 2/12/1971 à Toulon (83), Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel d'Aix en Provence.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

#### VII - PROPOSITION DE FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Après délibération le Conseil d'Administration décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale de fixer le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2003/2004 à la limite de déductibilité prévue par l'article 15 de la loi N° 75-1278 du 30 décembre 1975, soit au titre de l'exercice considéré la somme globale de 40 071 euros.

Le Conseil d'Administration approuve la répartition proposée par le Président Directeur Général du montant des jetons de présence de l'exercice 2002/2003, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 16 avril 2004, soit la somme globale de 39 150 €, comme suit :

Isidore PARTOUCHE	8 211 €	Robert LAMBERT	1 100 €
Michel ALBANESI	6 503 €	Jean CARRESE	5 284 €
Hubert BENHAMOU	1 100 €	Catherine MERLI	5 284 €
Patrick PARTOUCHE	1 100 €	Pierre-Jean MERLI	5 284 €
Joseph LECCIA	5 284 €		

## VIII - CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 22 avril 2005 à 10 heures au siège social, 21, avenue de l'Europe à Aix en Provence (13090), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion et du texte des résolutions,
- Présentation du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne,
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2004 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du Commerce,
- Situation des mandats des administrateurs,
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant,
- Fixation de jetons de présence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs à son Président pour assurer la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale.

## IX - PRESENTATION DU PROJET DE RAPPORT DE GESTION ET DU TEXTE DES RESOLUTIONS

Après lecture par le Président, le Conseil arrête ensuite les termes du rapport de gestion à présenter à l'Assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

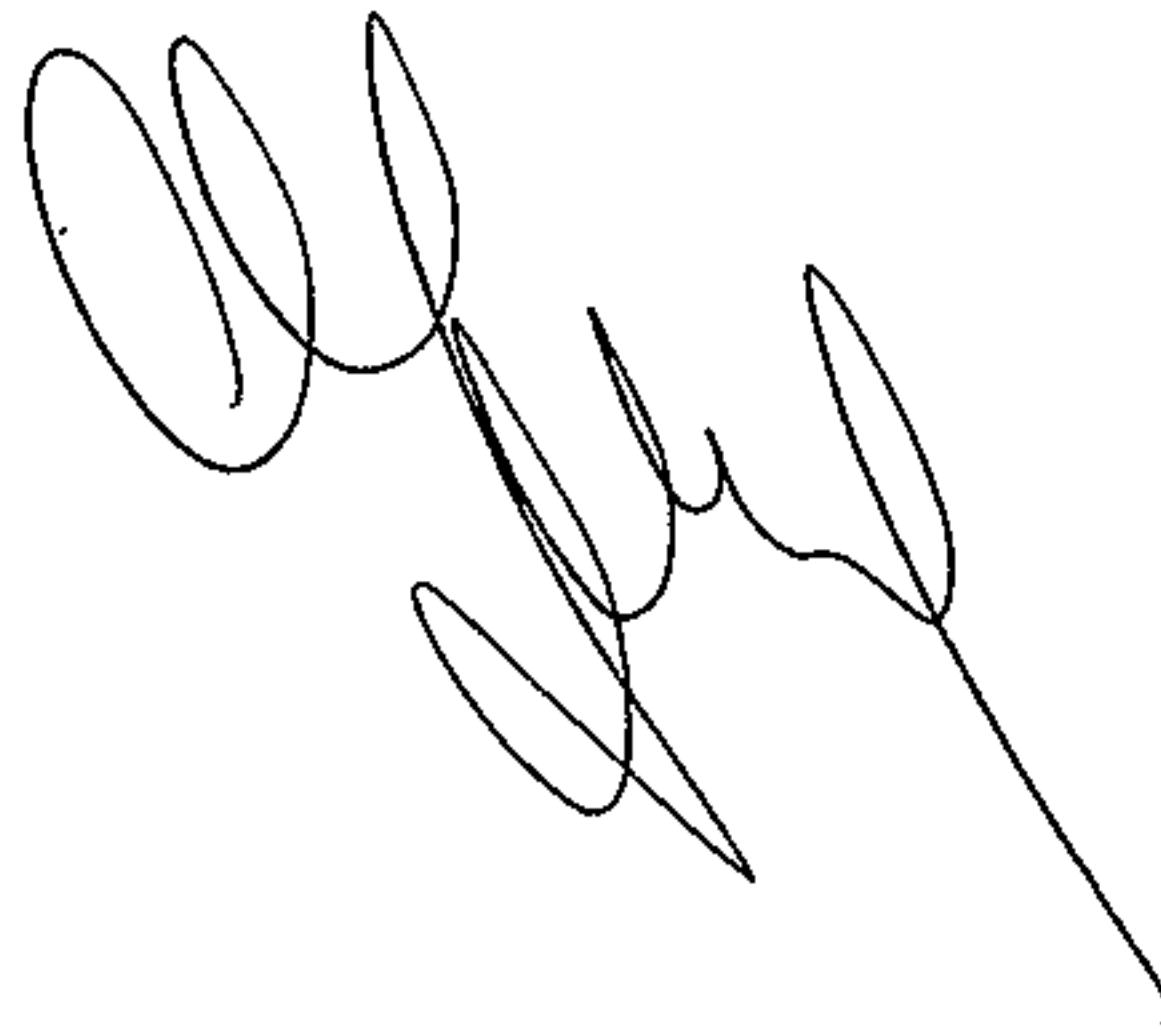
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 40.

Il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT



UN ADMINISTRATEUR



*copie certifiée conforme à l'original*

# SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL

Société Anonyme au capital de 2 160 000 euros  
Siège social : 21 avenue de l'Europe – 13090 AIX EN PROVENCE  
551 620 198 RCS AIX EN PROVENCE

*Michel Albanesi  
Président Directeur Général*

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du vendredi 22 avril 2005 à 10 heures

L'an deux mil cinq, le vendredi 22 avril 2005 à 10 heures.

Les actionnaires de la SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL, société anonyme au capital de 2.160.000 euros, divisé en 135.000 actions de 16 euros chacune, dont le siège est situé 21, Avenue de l'Europe 13090 AIX EN PROVENCE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel ALBANESI, en sa qualité de Président-Directeur Général

Monsieur André ROLLET et Madame Michèle FILIPPI, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

Madame Emmanuelle BAS est désignée comme secrétaire.

Monsieur Jean-Louis MATHIEU Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 1<sup>er</sup> avril 2005 est présent.

Sont invités à la présente assemblée en application des dispositions de l'article L. 432-6-1 du code du travail :

Monsieur Nicolas PERRETO, représentant du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration collège cadres, régulièrement convoqué par lettre remise en main propre est absent, excusé.

Monsieur Ramon ROMERO, représentant du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration, collège agents de maîtrise, régulièrement convoqué par lettre remise en main propre est absent, excusé.

Madame Alexandra BERTRAND, représentante du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration, collège employés, régulièrement convoquée par lettre remise en main propre est absente, excusée.

Mademoiselle Sophie POIRIER, représentante du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration, collège employés, régulièrement convoquée par lettre remise en main propre est absente, excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 134 882 actions sur les 135 000 actions ayant le droit de vote.

*CF*  
L'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2004,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion et du texte des résolutions,
- Présentation du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne,
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2004 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du Commerce,
- Situation des mandats des administrateurs,
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant,
- Fixation de jetons de présence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne, puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Les actionnaires minoritaires présents demandent que soit envisagée pour le prochain exercice une distribution de dividendes.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION :**

**Approbation des comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne et du Rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 octobre 2004 dans toutes leurs parties, ainsi que chacune des modifications apportées tant dans le mode de présentation que de l'évaluation des comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

**DEUXIEME RESOLUTION :****Quitus**

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs en fonction au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2004 quitus de leur gestion pendant la durée de cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

**TROISIEME RESOLUTION :****Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2004 d'un montant de 5 969 798 euros au compte « report à nouveau » qui, après affectation, s'élève à un montant de 22 739 351 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Nous vous rappelons en outre, en application de l'Article 243 du Code Général des Impôts, les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Dividende payable aux actionnaires	Avoir Fiscal	Revenus réels
31/10/2001	0	0	0
31/10/2002	0	0	0
31/10/2003	0	0	0

**QUATRIEME RESOLUTION :****Conventions visées à l'article L.225-38 du nouveau code de commerce**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'Article L.225-38 du nouveau code de commerce décide d'approuver les conventions autorisées et conclues antérieurement, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents étant entendu que les administrateurs intéressés n'ont pas pris part au vote.

**CINQUIEME RESOLUTION :****Situation des mandats des administrateurs**

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009/2010, tenue en 2011, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Michel ALBANESI et Jean CARRESE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents étant entendu que les administrateurs intéressés n'ont pas pris part au vote.

**SIXIEME RESOLUTION :****Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant**

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission du commissaire aux comptes suppléant, M. Raymond MOUROU, nomme aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Emmanuel MATHIEU, de nationalité française, né le 2 décembre 1971 à Toulon (83), demeurant Le Prado Mermoz, 232 avenue du Prado à Marseille (13008), et ce pour la durée restant à courir des fonctions du commissaire aux comptes titulaire, c'est à dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2008, tenue en 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

**SEPTIEME RESOLUTION :**

**Allocation de jetons de présence**

L'Assemblée Générale retient pour la fixation des jetons de présence, alloués aux membres du Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice considéré, la limite de déductibilité prévu par l'Article 15 de la loi n° 75-1278 du 30 décembre 1975, soit au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2004, la somme globale de 40 071 euros. Ces jetons de présence seront imputés sur les résultats de l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

**HUITIEME RESOLUTION :**

**Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait valablement certifié des présentes pour effectuer tous dépôts, formalités et publications, partout où besoin sera, signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

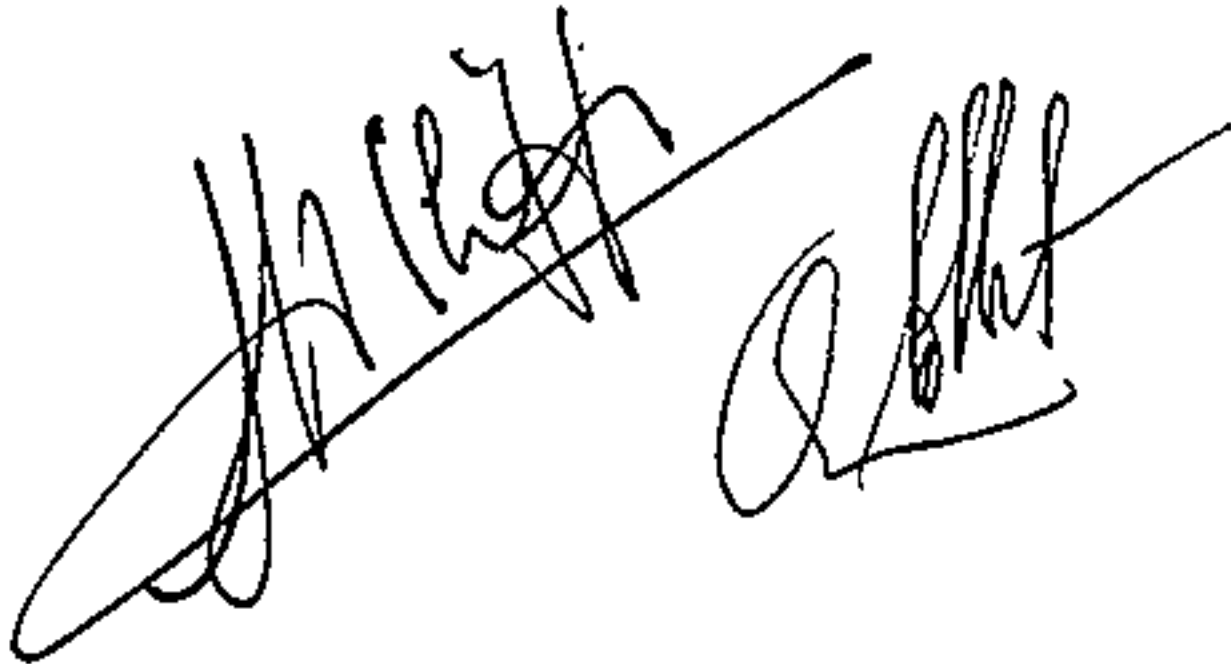
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 H 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

